



## COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 17 MARS 2016

Pour ce premier CHSCT de 2016, concernant notamment le vote de la première moitié du budget, quelques points concernent la DRFiP Nord.

Pour rappel, le CHSCT a pour objectif de veiller à la santé et à la sécurité des agents, à l'hygiène des environnements de travail et à l'amélioration des conditions de travail.

A ce titre, il finance des projets, des travaux et du matériel ergonomique mais aussi des formations (premiers secours, sécurité électrique, prévention incendie, conduite automobile etc.). Il organise régulièrement des visites de sites ou de services et dispose d'un droit d'enquête. Il peut commander à l'administration des expertises. Enfin, il est obligatoirement consulté en cas de grand projet ou d'introduction de nouvelle technologie susceptible de modifier les conditions de travail.

Cette première séance de l'année est habituellement l'occasion de faire le point sur le fonctionnement de l'instance avec la présentation de la note d'orientation nationale et le vote du règlement intérieur. Cependant, aucune directive de la DG n'était parvenue au jour de la réunion.

Le point le plus âprement discuté est le budget. En effet, faute d'explications lors du Groupe de Travail (GT) en amont du CHSCT, certains points du budget ont demandé des éclaircissements. Les précisions apportées ont permis l'accord des crédits pour améliorer les conditions de vie au travail des agents.

Concernant le démantèlement en catimini du **SCRA** et de la **6<sup>ème</sup> BDV** pendant les vacances de Noël, la DRFiP joue sur les mots en assurant que ces structures, bien que vidées de leurs emplois, existent toujours juridiquement. Aucune explication n'a réellement été avancée sur la décision unilatérale du Directeur Régional de fermer ces structures. Il a été rappelé que les agents ont bénéficié d'un suivi individuel et d'un maintien à résidence sur la ville de Lille.

Sur le nouvel organigramme de la DRFiP, il est à noter que les assistants de prévention seront désormais rattachés à la Mission Prévention des Risques (avec l'audit et la CQC) au lieu du Pôle Ressources et Conditions de Travail. La DRFiP assimile donc le risque humain au risque financier. Le **Service Rémunération** et le **Centre de Gestion des Retraites** resteront bien deux services distincts placés sous l'autorité d'un même chef de division même s'il est envisagé un rapprochement des cellules comptables.

Pour la **Trésorerie de Saint-André-lez-Lille**, où un champignon (la mэрule) a été découvert lors du début des travaux d'aménagement de l'accueil, des analyses complémentaires sur les boiseries et l'air sont en cours. Les résultats seront obtenus six semaines après prélèvement du fait de la rareté de l'étude et seront connus mi-avril.

La DRFiP a rappelé à la Ville de Saint-André ses obligations contractuelles de bailleur par voie de courrier recommandé et n'exclut pas une procédure judiciaire. En attendant, la zone est isolée et les travaux sont au point mort. La trésorerie est fermée au public depuis le 18 novembre.